

## **EN MARCHÉ VERS BEYROUTH L'AVIS DE L'APF SUR LE DIALOGUE DES CULTURES**

Les parlementaires de la Francophonie, notamment ceux de la Région Amérique, se sont intéressés dès l'an 2000 à la question de la diversité culturelle. Cet article retrace les grandes lignes du cheminement de l'Avis de l'APF sur le dialogue des cultures qui sera présenté lors du Sommet de Beyrouth (Liban), du 18 au 20 octobre prochain.

### **Les débuts : XXVIe Session ordinaire de l'APF au Cameroun, juillet 2000**

M. Jacques Chagnon, député du Québec, a été désigné rapporteur général de l'Avis de l'APF sur le dialogue des cultures lors de la session ordinaire de l'APF de Yaoundé en juillet 2000. Lors de cette réunion, M. Chagnon a déposé un rapport sur la diversité culturelle ainsi qu'un avant-projet de plan général de l'Avis de l'APF sur le dialogue des cultures, en vue du Sommet de Beyrouth.

### **Les parlementaires de la Région Amérique se penchent sur l'enjeu de la diversité culturelle**

Mme Denise Carrier-Perreault, députée du Québec, a animé les discussions sur la promotion de la diversité culturelle dans le cadre du processus d'intégration économique des Amériques lors de la XVIIe Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'APF à Fredericton (Nouveau-Brunswick), du 28 septembre au 1er octobre 2000. Les conclusions de ces discussions ont été transmises à M. Chagnon, rapporteur général de l'Avis de l'APF.

Dans leurs recommandations, les parlementaires de la Région Amérique soulignaient que la promotion de la diversité culturelle, de la langue française et la protection de la propriété intellectuelle étaient des éléments au cœur de leurs préoccupations. Par conséquent, les parlementaires désiraient que l'accent soit davantage mis sur ces questions dans l'Avis de l'APF sur le dialogue des cultures. De fait, ces préoccupations particulières apparaissent dans les recommandations de l'Avis de l'APF.

### **L'Avis de l'APF présenté aux ministres de la culture de la Francophonie**

L'Avis a été présenté par M. Chagnon lors de la troisième Conférence ministérielle sur la culture, à Cotonou, les 14 et 15 juin 2001. Plusieurs aspects de l'Avis se retrouvent dans la déclaration et le plan d'action de Cotonou. Les grands axes de l'Avis devraient également être repris dans le projet de plan d'action du Sommet de Beyrouth, qui n'a pas encore été adopté en raison des événements du 11 septembre. Le plan d'action de Beyrouth doit guider la programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour une période de deux ans. L'OIF s'appuie sur les travaux et les recommandations des conférences ministérielles sectorielles pour préparer les Sommets à venir.

## **Dépôt de l'Avis à la Conférence ministérielle de la Francophonie**

L'Avis sur le dialogue des cultures a été déposé par M. Jean-Pierre Charbonneau, alors président de l'APF et président de l'Assemblée nationale, lors de la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris le 11 janvier 2002. La Conférence ministérielle de la Francophonie étant une instance permanente de l'OIF, l'APF a utilisé cette tribune en raison du report du Sommet de Beyrouth.

La Conférence ministérielle a lieu entre les Sommets afin d'en assurer la continuité politique. Les membres des Sommets y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou leur ministre chargé de la Francophonie. Elle a pour mission de veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et de préparer le prochain Sommet.

## **La prochaine étape : XXVIII Session ordinaire de l'APF, Berne, juillet 2002**

M. Chagnon fera une intervention sur le suivi des négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et leur impact sur la culture lors de la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de la Session ordinaire de Berne. Une mise à jour de l'Avis de l'APF est en conséquence prévue.

## **IXe Sommet de la Francophonie, Beyrouth, du 18 au 20 octobre 2002**

La dernière version de l'Avis de l'APF sera déposée lors du Sommet de Beyrouth, dont le thème est le dialogue des cultures. L'APF pourra présenter aux chefs d'État et de gouvernement les principales recommandations de l'Avis et insister sur les éléments de l'Avis qui n'apparaissent pas dans le plan d'action du Sommet.